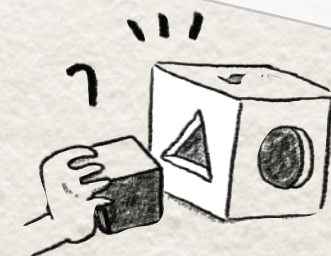
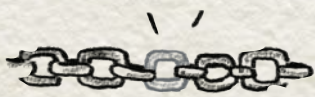
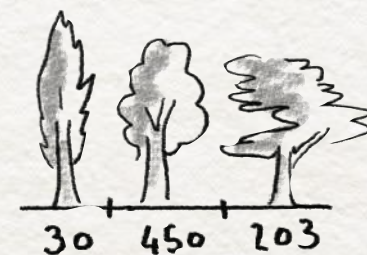


Le résumé Évaluation

de la charte à mi-parcours

2011-2018



« La notion de Parc s'impose aujourd'hui comme un bien commun »

Le défi est grand. Alors que le changement climatique et l'érosion de la biodiversité sont désormais palpables, l'action des Parcs naturels régionaux apparaît encore plus essentielle. Paysages, milieux naturels, faune et flore, énergie, production locale... Notre champ d'action est vaste et s'appuie sur la Charte qui est la feuille de route du Parc. Qu'avons-nous accompli depuis 2011, pour la première moitié de Charte ?

Ce document résume les principaux résultats du bilan réalisé. Il confirme la très large adhésion des communes aux objectifs de la Charte et à la démarche participative. Il fait état de belles réussites mais ne cache pas les difficultés rencontrées. L'évaluation invite ainsi à définir certaines priorités : essor des énergies renouvelables et des mobilités douces, baisse du bilan carbone du territoire, protection des écosystèmes, espèces animales et végétales avec qui nous cohabitons, développement des circuits courts locaux, maîtrise de l'urbanisation...

Une chose est sûre : la notion de « Parc » est de plus en plus forte et s'impose aujourd'hui comme un bien commun. C'est un atout majeur pour la seconde moitié de la Charte, qui nous permet de réaffirmer une stratégie partagée avec les acteurs locaux. Car le Parc, syndicat mixte, œuvre pour tous, avec tous. Continuons à nous mobiliser. Inventons ensemble de nouvelles façons de protéger,

Une chose est sûre : la notion de « Parc » est de plus en plus forte et s'impose aujourd'hui comme un bien commun. C'est un atout majeur pour la seconde moitié de la Charte, qui nous permet de réaffirmer une stratégie partagée avec les acteurs locaux. Car le Parc, syndicat mixte, œuvre pour tous, avec tous. Continuons à nous mobiliser. Inventons ensemble de nouvelles façons de protéger,



Une vision sur quinze ans

La Charte est le document contractuel d'un Parc naturel régional, dans lequel sont définis ses ambitions et objectifs sur la durée. La Charte actuelle du PNR porte sur la période 2011-2026. Elle a été rédigée en concertation avec ses signataires – communes, intercommunalités, Départements des Yvelines et de l'Essonne, Région Île-de-France – qui se sont donc engagés à la respecter. Elle compte cinq axes stratégiques déclinés en 16 objectifs opérationnels :

1. Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien
2. Un territoire périurbain responsable face au changement climatique
3. Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale
4. Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole
5. Axe transversal : continuer d'être innovants ensemble

Comment évaluer ?

Tous les Parcs naturels régionaux ont l'obligation de dresser un bilan de leur action à mi-parcours de la Charte. Cela permet de mesurer ce qui a été réalisé et de définir les priorités pour la suite. Pour cette évaluation, qui couvre la période 2011-2018, le Parc a opté pour une méthodologie mixte. Outre le suivi des projets par ses équipes au quotidien, il a organisé des ateliers dédiés aux partenaires, diffusé une enquête « grand public » sur son site web et les réseaux sociaux, et adressé un questionnaire aux 51 communes membres du Parc en 2018 (elles sont 53 aujourd'hui). Taux de réponse : 47 communes, soit 92 %.

Le Parc, c'est...

Loin d'être une « administration de plus », le PNR est au service des communes et des acteurs du territoire. Ses membres sont représentés par des délégués au Comité syndical réuni six fois par an pour plus de 100 délibérations. Malgré des calendriers chargés, 80 % des communes sont représentées dans plus de la moitié des Comités. Les commissions thématiques – 244 en 8 ans – font émerger des actions et favorisent l'innovation.

L'équipe pluridisciplinaire – 41 en 2011 et 39 personnes en 2018 – assure expertise et conduite de projets dans un territoire élargi (21 communes en 2011, 51 en 2018) : 500 avis par an, plus de 1000 visites de terrain, 50 formations, animation et suivi de 42 réseaux.... Les recettes de fonctionnement assurées principalement par la Région Île-de-France, les communes et l'Etat, ont baissé de 4% sur la période évaluée.

Président du Parc :
Yves Vandewalle.
Directeur de la publication :
Jacques Bonnisseau
Conseil éditorial et
rédaction : Cécile Couturier
Maquette : PNR
Photos : PNR et
Delicatessen studio,
D. Ducastel, S. Biet
Dessins : Philoène Long-
champs et Boris Transinne
Impression sur papier
recyclé :

parc-naturel-chevreuse.fr
01 30 52 09 09
Octobre 2020



Une attention permanente au patrimoine naturel

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, oui... mais les contraintes sont fortes, aux portes de la capitale. Des gros chantiers à la multitude de petites actions, les équipes du Parc ont travaillé pas à pas, avec les acteurs locaux. Et il y a de belles réussites !



LE DESSOUS DES CARTES

Préserver les écosystèmes mais aussi les paysages, qui composent le patrimoine naturel du Parc, c'est d'abord limiter l'artificialisation. Comment faire en Île-de-France, où les pressions urbaine et foncière sont constantes ? En conseillant et accompagnant les communes pour leurs documents d'urbanisme et projets d'aménagements. Surtout, en se dotant dès 2011 d'un outil solide qui pose des « zones limites de consommation » et a déjà fait ses preuves : **le Plan de Parc**. Les Plans paysage et biodiversité (PPB), états des lieux écologiques et paysagers, sont venus le compléter. Tout ceci a permis de maintenir la trame verte et bleue, préservant les habitats et lieux de circulation d'espèces nombreuses et souvent menacées.

La fonctionnalité des milieux naturels est essentielle au bon état écologique et aux services rendus par la nature. Pour préserver les zones humides, particulièrement menacées, le Parc restaure et gère des prairies de fonds de vallées, permet la création et la gestion de mares, de mouillères, de tourbières... Parfois, de gros travaux sont nécessaires. Comme pour l'Yvette, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse : un chantier de renaturation a été mené avec entre autres l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour rétablir la rivière dans son lit naturel. Quatre autres opérations similaires sont en cours.

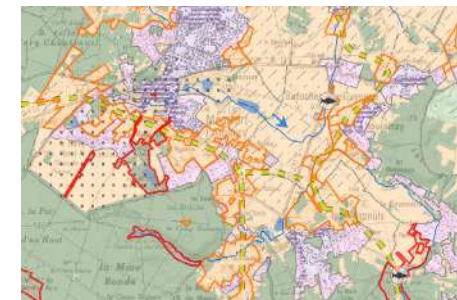


DÉFI !

PRENDRE SOIN DES ESPÈCES

Chouette chevêche, chauve-souris, triton crêté, amphibiens, écrevisse à pattes blanches, papillon nacré de la sanguisorbe de nos prairies humides ou encore le flûteau nageant qui fleurit au bord des étangs... Toutes ces espèces, emblématiques du territoire, sont menacées de disparition. Le patient et rigoureux travail d'inventaire et de suivi mené par les équipes du Parc et les partenaires permet de mesurer leur évolution et d'orienter les actions de protection de leurs habitats naturels. De 2012 à 2018, **191 000 observations naturalistes ont été réalisées.**

(!) C'EST FAIT !



UN BON PLAN POUR FREINER L'ARTIFICIALISATION

Le Plan de Parc, qui détermine les espaces naturels à préserver, a-t-il été respecté ? Réponse : plutôt oui ! Globalement, les communes ont cherché à limiter l'étalement urbain dans le cadre de leur document d'urbanisme. Seize d'entre elles ont été particulièrement volontaristes, allant même parfois plus loin que les préconisations du PNR. C'est l'une des plus grandes réussites de cette première moitié de Charte. Le Parc a ainsi fortement contenu l'artificialisation, affichant une perte de 73,7 hectares d'espaces naturels alors que la Charte fixait l'objectif de 200 ha maximum. Ce Plan sera un levier déterminant pour aller plus loin et atteindre le « zéro artificialisation nette ». Il pourra inclure des objectifs de desartificialisation.

11 km
de haies plantés

5 vergers
communaux créés

80% du territoire couvert
par les Plans paysage et biodiversité

108 mares,
sites à la biodiversité unique, ont été
créées, restaurées ou entretenues

Une attention permanente au patrimoine naturel

30 450 203

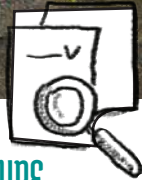
DÉFI !

IALOGUER

AVEC LES ACTEURS PRIVÉS

Bois, fonds de vallée, parcs ou jardins privés recèlent parfois de vrais trésors écologiques, mais restent peu connus ou difficilement accessibles aux équipes du Parc.

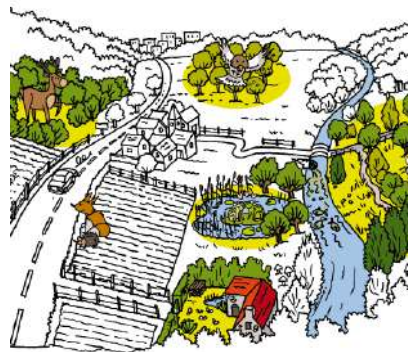
Il faut donc accentuer la communication sur le sujet. Le dialogue va aussi être renforcé avec les chasseurs et les exploitants forestiers, afin de mieux organiser ensemble une gestion durable des espaces boisés.



LA NATURE À LA LOUPE

Connaître l'état de nos milieux naturels, de la faune et de la flore, et en suivre l'évolution, c'est l'une des missions historiques du Parc. Au quotidien, son équipe de biologistes écologues assure l'inventaire et le suivi des espèces, avec l'aide des associations naturalistes du territoire et de partenariats scientifiques (ARB, universités, conservatoire botanique, Inrae, Museum d'Histoire Naturelle...).

Le doublement, en 2011, du nombre de communes membres, a conduit le PNR à réduire les inventaires pour répondre en priorité aux projets des communes et autres acteurs locaux : expertise de sites, restauration et gestion des milieux naturels, prairies humides, mares, landes, tourbières, boisements... Depuis 2014, le Parc porte l'animation des 3 sites Natura 2000 du territoire, en étroite lien avec l'ONF.



BOUCLER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les corridors écologiques sont les espaces naturels où vivent et circulent les espèces. Mis bout à bout, ils forment la trame verte (espaces terrestres) et bleue (humides et aquatiques). Si les actions du Parc sur les corridors ont été constantes, la trame reste fragmentée. Routes, voies de chemin de fer, barrages,... sont autant d'obstacles pour les animaux sauvages. L'enjeu est donc d'assurer la continuité de la trame et cela passe par des partenariats avec les acteurs locaux. Comme avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui a pu préempter, lors de mutations foncières, sept sites d'intérêt écologique.

(((!))) C'EST FAIT !



ZÉRO PHYTO DANS LES COMMUNES

La suppression des pesticides pour l'entretien des espaces verts publics, rendue obligatoire depuis 2017 par la loi « Zéro phyto », peut tarder à se mettre en place. Dans le territoire, elle s'est imposée rapidement grâce à l'engagement des communes et au travail d'accompagnement technique et financier mené par le Parc. Le programme « zéro phyto », qu'il a conçu et animé, a permis d'accompagner les villes, villages ou bourgs sur ce sujet, et la charte « Zéro phyto dans les espaces communaux » a accentué la dynamique. Fin 2018, 38 communes n'utilisaient plus du tout de produits phytosanitaires. Sept d'entre elles affichaient même le label « Terre saine » qui distingue les communes exemplaires.

94 ha de zones humides
préservées, 54 ha restaurées

40 aménagements
de lutte contre le ruissellement accompagnés en
milieu urbain, agricole ou forestier

38 communes (75%), fin 2018,
n'utilisent plus du tout
de produits phyto

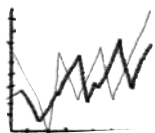
7 sites
d'intérêt écologique préemptés

Tous responsables face au défi climatique

Sobriété énergétique, énergies renouvelables, transports durables : les acteurs du Parc se sont engagés à limiter à leur échelle l'empreinte carbone. Les avancées sont réelles, mais des freins subsistent.



Trente-cinq communes, deux villes-portes et une commune associée, accompagnées par le Parc, ont choisi l'extinction nocturne entre 2011 et 2019. L'éclairage nocturne, outre la consommation énergétique qu'il implique, a un impact direct sur la biodiversité, la circulation des espèces, les paysages et la santé des riverains (sommeil). L'action sur la « trame noire » se poursuit donc.



ROULER POUR LE VÉLO

Si 13,9 km de liaisons douces ont été créés depuis 2011, le vélo reste le parent pauvre de la mobilité dans le territoire : réseau cyclable peu développé, manque de services et infrastructures... Il faudra un engagement fort, notamment financier, des acteurs locaux pour la suite de la Charte.

IMPULSER LE BOIS-ÉNERGIE

Le potentiel d'une filière locale bois-énergie est réel, du fait de la surface boisée du territoire. Mais sa structuration reste complexe : manque de ressources (plaquettes forestières) adaptées à la demande (granulés) morcellement et coordination parfois incomplète entre partenaires. La mise en œuvre d'une Charte forestière de territoire devrait accélérer le projet.



VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Transports et logement sont particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre. C'est ce qui ressort du Bilan Carbone® territorial réalisé par le Parc en 2013. Pour cette première partie de Charte, l'action a été renforcée sur le front énergétique. Les communes, fer de lance du changement, ont été accompagnées : formation d'élus référents, état des lieux de la consommation des bâtiments municipaux, aide aux projets de rénovation... Pour encourager l'essor des énergies renouvelables, un cadastre solaire grand public, incitant à l'installation de panneaux photovoltaïques, a été initié en 2018 et mis en service en 2019. Et un projet citoyen de centrale solaire, piloté par le Parc, ÉnerCitY78 et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines est sur les rails.

Côté mobilité, les contraintes sont réelles : peu de transports en commun et de pistes cyclables, villages isolés et bassins d'emploi éloignés... Dans ce contexte très rural, il s'agit de limiter l'usage de la voiture individuelle. Désormais, les communes souhaitant créer des aires de covoiturage reçoivent une aide financière du Parc. Il faut aussi développer les transports alternatifs (vélo, transport à la demande, autopartage...). Et l'ouverture de la Maison de l'écomobilité à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, en 2019, témoigne de l'engagement d'acteurs locaux. Le voyage n'est pas terminé, mais on avance !

!! C'EST FAIT !

DE L'ÉNERGIE VERTE DANS LES CHAMPS

La profession agricole s'est saisie du sujet de l'énergie. Des exploitations, aidées par le Parc à chaque étape du projet, ont choisi le solaire photovoltaïque. Et plusieurs projets de méthanisation (valorisation de la matière organique issue des effluents d'élevage ou déchets verts) ont été soutenus.



7 JOURS SANS MA VOITURE

L'opération a été organisée avec les communes de 2015 à 2017. Le principe : inciter des habitants à tester d'autres modes de transport pour leurs trajets domicile-travail. Une centaine ont ainsi découvert, voire adopté de nouvelles pratiques.



40 communes / 800 personnes
adhérentes au dispositif d'auto-stop Rezo pouce



131 194 € alloués au dispositif
Conseil en énergie partagé pour 36 communes



création de la maison
de l'écomobilité et du tourisme



Préserver l'identité du territoire et le patrimoine local, tout en stimulant la diversité et les nouvelles formes d'expression : c'est le sillon tracé par le Parc pendant sept ans. Où l'on trouve des moulins, de l'art et des lavoirs.



Patrimoine et culture, une grande oeuvre collective



UN LIEN C'EST TOUT !

Fin 2011, le PNR est passé de 21 à 51 communes membres. Un tel changement d'échelle, pour les habitants, ça change quoi ? Pour y répondre, le Parc a fait appel à la sensibilité d'artistes. Le collectif PetitPoisPrincesse a arpenté le territoire et conçu un spectacle mêlant paroles des gens d'ici, sons et images. Femmes, hommes et paysages y sont reliés par un ruban symbolique.



DÉFIS !

SOIGNER LES CHEMINS

Malgré le coût élevé de restauration et d'entretien des sentiers, le Parc a poursuivi et accentué l'aide aux communes pour restaurer les chemins. Il a aussi créé de nouveaux parcours. Des objectifs qu'il compte poursuivre pour les années à venir.

AVOIR UN SUIVI DES AVIS

Les conseils du Parc aux particuliers sont-ils respectés ? Ses avis sur les PLU sont-ils pris en compte par les communes ? Pas toujours simple de le savoir... Le PNR va donc lancer une réflexion pour un outil de suivi de ses recommandations, en vue de la protection des paysages naturels et du patrimoine bâti.

LE PATRIMOINE CHOYÉ

Le Parc a poursuivi ses missions de conseil en architecture et urbanisme, pour tous publics. Il a mené de nouveaux inventaires : 11 communes ont été « scannées », de même que 190 fermes, 88 moulins à eau, 600 maisons de villégiature... Les chantiers de restauration de patrimoine – souvent en mode participatif – ont été soutenus, des grandes fermes aux anciens lavoirs. Ces lieux ont pu faire l'objet de résidences d'artistes, pièces de théâtre, land art... Car le Parc a souhaité soutenir les formes innovantes, pour renforcer l'attractivité culturelle du territoire et alimenter le sentiment d'appartenance des habitants, l'envie d'y vivre et d'y créer.

PAS BANAL !

Ils font aussi l'identité du territoire. Ce sont les paysages naturels, agricoles et bâtis : bourgs, villages, domaines... Il est crucial de les protéger en luttant contre l'artificialisation et la banalisation, et c'est un vrai défi en Île-de-France. Au fil de cette première moitié de Charte, le Parc a donc réalisé avec les acteurs locaux des Plans paysage et biodiversité : il font un état des lieux écologique et paysager par secteur pour guider les actions de préservation, de valorisation, ou de restauration des paysages et milieu naturels. En 2020, cinq PPB sont réalisés, couvrant tout le territoire : il n'y a plus qu'à passer à l'action !

UN REFLÈTE DU PAYSAGE

Pour perpétuer la mémoire locale, le Parc a créé un observatoire photographique des paysages. Déjà riche de 400 clichés professionnels, et bientôt étendu à l'ensemble du territoire, il permettra de suivre les évolutions de nos horizons depuis les années 1990. Il sera accessible au public.

UNE HISTOIRE D'ENFANTS

Onze bibliothèques ont répondu à l'invitation du Parc en 2018. Objet : écrire une histoire collective avec des enfants de 7 à 14 ans. Moyens : un atelier d'écriture par bibliothèque, pour concevoir un chapitre, avec l'auteure Sophie Humann. Résultat : un recueil écrit par 97 enfants, *Histoires d'ici*.



48

projets culturels subventionnés



1113

conseils architecturaux
donnés à des particuliers



11

communes inventoriées, 190 fermes,
88 moulins, 600 maisons de villégiature

Logement, économie... La clé c'est la diversité

**Comment conjuguer accueil de la population, rentabilité économique et protection de l'environnement ?
Pas simple, mais c'est possible. La preuve !**



AIDER LES JEUNES AGRICULTEURS

Dans le territoire, les terres coûtent cher et sont souvent reprises par des agriculteurs en activité. Résultat : leurs exploitations s'agrandissent alors que les jeunes professionnels, vecteurs de diversité (agroécologie, petites surfaces), sont souvent laissés de côté. Le Projet alimentaire de territoire, initié en 2019, devra s'attaquer au sujet.

Le Petit Moulin des Vaux de Cernay, ou la valorisation d'un site exceptionnel. Pilotée par le Parc avec de nombreux partenaires, il permet d'accueillir un large public tout en préservant la richesse écologique du lieu.

BOUGER LE TOURISME

Pour enrichir l'offre touristique locale, le Parc agit pour faire émerger des hébergements insolites : yourtes, cabanes... Le tourisme itinérant, vélo ou randonnée est développé : circuits thématiques et exploitation de la Véloscénie. C'est parti !

23 nouvelles randonnées créées



UNE PLACE POUR TOUS

Accéder à un logement sur le territoire n'est pas donné à tous. C'est pourquoi la Charte encourage le développement de l'offre de logements : plus nombreux, plus petits, collectifs ou semi-collectifs. Objectif : plus de mixité sociale. Si des communes n'ont pas encore atteint le seuil de 25 % de logements sociaux, nombre d'entre elles ont compris que cette mixité est source de vitalité. Le Parc les a orientées vers la densification (construction en zones déjà bâties et rurales)... associée, si possible, à la création de commerces ou services : de quoi donner un vraie dynamique dans les villages !

2,5 M€ de subventions
versées aux TPE



LOCAL ET RESPONSABLE

Pour le développement économique, la palette d'outils du PNR a ciblé en priorité les projets responsables : en circuit court, économie sociale et solidaire, participatifs, économes en énergie... Depuis 2015, 29 % des artisans-commerçants dans les communes yvelinoises du Parc ont reçu une aide. De nouveaux dispositifs ont été mis en place : une veille de locaux d'activités vacants et « Ma boutique à l'essai », pour tester son projet sur six mois...



DIVERSIFICATION AGRICOLE

Le Parc s'est positionné comme un acteur clé et a œuvré à l'adoption de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) : si un exploitant recrée une prairie, pratique la fauche tardive... il est soutenu pas à pas et subventionné.



(!) C'EST FAIT !

DES LABELS QUI MARQUENT

Pour valoriser les entreprises locales, le Parc a créé des « Marques Parc » : trois dédiées à l'accueil (restauration, hébergement, loisirs), cinq aux produits alimentaires (laitiers, céréaliers, escargot, viande, miel). Cela a favorisé la structuration de filières courtes inédites dans la région : céréales et bois d'œuvre.

UN CENTRE-BOURG REVISITÉ

En 2019, Clairefontaine-en-Yvelines a inauguré une boulangerie, une halle, des logements et espaces verts. L'opération de revitalisation de son centre, fruit de quatre ans de préparation, a transformé le « village-rue » en bourg-étape.



46 exploitations engagées en MAEC,
soit 2000 hectares.





Semer des graines et tisser des liens

C'est un objectif transversal de l'action du Parc : rapprocher personnes et projets, diffuser une vision concrète du développement durable... Une culture qui s'entretient au quotidien, grâce à l'éducation et la communication.

TRANSMISSION DIRECTE

Faire découvrir la richesse des mares et les bases de l'éco-construction, former au jardinage écologique... Via ses nombreuses animations pédagogiques ou chantiers participatifs, dans son Centre d'initiation nature des Hauts-Besnières ou ses sentiers découvertes, et grâce à son réseau d'acteurs éducatifs, le Parc a sensibilisé scolaires, habitants, élus et professionnels.

Une idée des projets à venir ? La création d'un sentier thématique sur l'agriculture locale, avec appli mobile dédiée. Et des partenariats avec le second degré pour toucher davantage les collégiens et lycéens.



questionnaire habitants 2019

« Nous avons besoin de plus de pistes cyclables interconnectées avec d'autres réseaux. Et les transports en commun ne sont pas assez développés... Pas beaucoup de bus le week-end ! »

questionnaire habitants 2019

« C'est bien que le Parc fasse attention à l'architecture et à la pression urbaine, pour ne pas construire partout »

questionnaire habitants 2019

« Les randonnées des guides Parc sont extraordinaires ! »



MIEUX INFORMER LES ÉLUS

Le Parc prévoit de renforcer sa communication à l'égard des acteurs locaux : partage d'informations sur des sujets de fond et sur l'action du Parc, actualités des autres partenaires.



LE FAIRE SAVOIR

De nombreux outils ont été conçus par le PNR pour faciliter le partage de l'actualité et l'évolution des pratiques. C'est le journal *L'Écho du Parc*, édité quatre fois par an et distribué dans les boîtes aux lettres de tous les habitants. Ce sont les outils digitaux : 250 000 visites par an du site web, 11 000 fans facebook, 6 500 abonnés à La newsletter. Mais aussi les animations grand public (balades plantes sauvages, nettoyage de printemps...) ou les événements, comme la Fête des fermes ou la Nuit de la chouette. Ces rendez-vous ont créé une médiation directe, ludique et mis les citoyens en action... pour incarner « l'esprit Parc » !

DES PARTENAIRES ENGAGÉS

Chacun à leur niveau, les signataires ont largement contribué aux objectifs de la Charte : État, Région Île-de-France – le principal financeur du PNR –, conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne, EPCI et les 51 communes membres (53 aujourd'hui). La mobilisation des partenaires non-signataires est aussi cruciale : associations, établissements publics, chambres consulaires, syndicats intercommunaux, entreprises et habitants.

questionnaire communes 2019

80% des communes ont agi pour maintenir des haies, bosquets, prairies, mares...

questionnaire communes 2019

90% ont intégré la protection des milieux naturels et de la biodiversité dans leur Plan local d'urbanisme

questionnaire communes 2019

80% veillent à réduire leurs dépenses énergétiques mais 67% n'ont pas de projet d'énergie renouvelable

questionnaire communes 2019

89% relaient les actions du Parc dans leurs media municipaux